
FINANCEMENT DE LA FACTURE SOCIALE

POINT DE SITUATION

Gianni Saitta
Secrétaire général

NPIV-FS / gianni.saitta@ucv.ch

Pully, le 19 mars 2020

TABLE DES MATIÈRES

Quelle position de l'UCV actuellement ?	2
Introduction	3
Variantes	3
Variante Transfert total & bascule totale.....	4
Variante Lohri	4
Conclusion	5

QUELLE POSITION DE L'UCV ACTUELLEMENT ?

Après l'annonce faite par le Conseil d'État en juin 2019 de vouloir reprendre la part communale à la facture sociale, l'UCV s'est dit favorable à ce transfert, mais pas à n'importe quel prix¹. Au vu des effets financiers entre le canton et les communes, mais également entre communes, d'un transfert total au canton de la part communale, cette solution paraît difficile à mettre en œuvre². Cette variante n'est cependant pas totalement écartée par l'UCV. Toutefois, l'UCV privilégie la voie des négociations pour le moment, afin de dégager une solution qui avantagerait une majorité de communes.

Dans le cadre de ces négociations, les positions de l'UCV sont claires :

1. La question du **financement de la facture sociale est indissociable de la question du rééquilibrage financier** entre le canton et les communes. La solution doit intégrer ces deux éléments, afin d'assurer une réforme cohérente avec le nouveau système péréquatif.
2. Si les communes doivent continuer à assumer une part du financement de la facture sociale pour participer à la cohésion sociale nécessaire à ce canton, **cette part doit être mieux proportionnée aux budgets communaux et la croissance maîtrisée.**
3. Si les communes continuent à participer à cette charge cantonale, **le canton doit procéder à un réel rééquilibrage financier à la faveur des communes.** C'est la condition indispensable pour que l'ensemble de la réforme se bâtisse sur des bases saines.

¹ Communication de l'UCV, 13 juin 2019, disponible sur le site Internet.

² Cette variante est présentée ci-dessous.

INTRODUCTION

Depuis le mois d'octobre 2019, des négociations entre le Conseil d'État, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) traitent de la question d'un nouveau modèle de financement de la facture sociale³ et de la mise en place d'un nouveau système péréquatif. En ce qui concerne la part communale à la facture sociale, celle-ci se monte actuellement à CHF 825 mio (budget 2020), représente 47% de la facture sociale totale et connaît un taux de croissance total de plus de 5% depuis quelques années.

Deux problèmes financiers majeurs sont à relever pour les communes quant au financement actuel de la facture sociale :

- a. Le mode de répartition de la facture sociale entre communes, provoquant des charges parfois trop lourdes dans les budgets communaux ;
- b. La croissance de la part communale à la facture sociale est trop conséquente pour les budgets communaux, engendrant un problème financier généralisé.

Trois enjeux au cœur de cette réforme :

- a. La redéfinition de la répartition de la facture sociale entre le canton et les communes, incluant la prise en charge des augmentations futures ;
- b. Le rééquilibrage financier entre le canton et les communes, à la faveur de ces dernières, afin qu'elles puissent retrouver une santé financière viable face aux enjeux d'investissement et de financement des politiques publiques dont elles ont la charge. Le canton étant désormais dans une situation financière totalement différente⁴ ;
- c. La mise en place d'un nouveau système péréquatif, supprimant totalement l'actuel et instaurant une péréquation des ressources et une péréquation des besoins, y compris la prise en compte des charges particulières des villes centres.

Le présent document a pour objectif de faire un point de situation sur deux variantes évoquées par certains dans le cadre de la réforme sur le financement de la facture sociale.

VARIANTES

Les résultats sont présentés dans un tableau récapitulatif par commune. Par simplification, nous avons classé les communes désavantagées en rouge et les communes avantagées en vert.

³ Lire les articles : « Facture sociale : un transfert sur les communes oublié » et « La péréquation en questions 2020 », disponibles sur le site Internet ucv.ch.

⁴ Lire les articles : « Comparaison financière du canton et des communes » et « Les évolutions financières du canton et des communes vaudoises depuis 1993 », disponibles sur le site Internet ucv.ch. Les récents événements sur le retour des bénéficiaires de la BCV et de la BNS confirment cette position.

Les données utilisées pour les analyses proviennent des acomptes 2020 du système péréquatif actuel, publié sur le site Internet de l'État de Vaud. Afin de simplifier la comparaison, aucune autre information n'a été introduite.

Des petites différences entre les simulations peuvent parfois apparaître selon les arrondis pris en considération ou l'introduction d'information externes. Dans tous les cas, cela ne change pas les résultats généraux et les mécanismes financiers engendrés.

Les variantes présentées ne tiennent pas compte de la dynamique financière de l'État et des communes. Par conséquent, elles ne présentent pas les conséquences financières à moyen et long termes entre les parties.

VARIANTE TRANSFERT TOTAL & BASCULE TOTALE

Cette variante consiste à transférer au canton la totalité de la part communale à la facture sociale, soit CHF 825 mios actuellement, et de l'accompagner d'une bascule d'impôt totale, soit 25 points. C'est la solution initialement proposée par le Conseil d'État en juin 2019⁵.

Les enjeux et conséquences de cette variante sont présentés dans la vidéo n°1 sur ce thème, disponible sur notre site Internet : ucv.ch/perequation ou ucv.ch/facturesociale.

En l'état, la mise en place de cette variante désavantagerait 240 communes représentant 72% de la population, et en avantagerait 69 représentant 28% de la population.

VARIANTE LOHRI

Le député Didier Lohri a proposé une variante consistant en un transfert total de la part communale à la facture sociale, accompagné d'une bascule partielle et d'une modification de perception fiscale. Cette variante est soutenue par le mouvement « Pour des communes fortes »⁶.

Deux sous-variantes sont possibles :

- A. La partie de la facture sociale aujourd'hui financée directement en fonction de la valeur du point d'impôt des communes, à savoir CHF 552 mios, serait compensée par une bascule partielle d'impôt. Elle se monterait à 16.7 points⁷.
Le solde, soit CHF 273 mios, serait compensé par une modification de perception fiscale sur les recettes conjoncturelles⁸ et l'impôt sur les frontaliers. Aujourd'hui, les communes consacrent respectivement 50% et 30% de ces recettes pour le financement d'une part de la facture sociale. Cette sous-variante impliquerait que 81% de ces recettes soient directement transférées au canton

⁵ La solution proposée par le Conseil d'État mentionnait également une neutralité dans le temps. Ceci signifie qu'une fois la réforme effectuée, des transferts financiers des communes en faveur du canton devaient être réalisés périodiquement afin de compenser l'augmentation de la facture sociale.

⁶ Également appelé « Mouvement contre la facture sociale ».

⁷ Contrairement ce qui est mentionné par les défenseurs de cette variante, la bascule devrait être de 16.7 pts et non de 15.4 pts. En effet, la valeur du point d'impôt péréquative intègre l'impôt foncier qui n'est pas soumis au même coefficient fiscal et ne fait pas l'objet de la bascule. La valeur du point d'impôt réel est actuellement de CHF 33 mios. De plus, les calculs intègrent les rendements des recettes conjoncturelles dans la bascule d'impôt, ce qui est techniquement impossible à réaliser.

⁸ Les recettes conjoncturelles sont l'impôt sur les successions et donations, l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation.

par une modification de perception. Ce dernier prélèverait donc directement une quantité plus élevée de ces impôts, au détriment des communes.

- B. La partie de la facture sociale aujourd'hui financée en fonction de la valeur du point d'impôt des communes et celle financée par l'écrêtage, au total CHF 672 mios, serait compensée par une bascule partielle d'impôt. Elle s'élèverait à 20 points.
Le solde, soit CHF 153 mios, serait compensé par une modification de perception fiscale sur les recettes conjoncturelles et l'impôt sur les frontaliers, mais dans les mêmes proportions que ce que les communes consacrent aujourd'hui. Le canton prélèverait alors directement une quantité plus élevée de ces impôts.

Les enjeux et les conséquences de cette variante sont présentés dans la vidéo n°2 sur ce thème, disponible sur notre site Internet : ucv.ch/perequation ou ucv.ch/facturesociale.

En l'état, la mise en place de cette variante, comme le propose le mouvement Pour des communes fortes, désavantagerait 248 communes dans la sous-variante A et 251 dans la B, représentant respectivement 84% et 79% de la population.

CONCLUSION

Au vu des impacts négatifs que provoquent ces variantes entre les communes, elles devraient être accompagnées de mesures compensatoires entre communes. Ces mesures devraient être tellement conséquentes pour maintenir la solidarité actuelle, qu'elles biaiserait totalement le nouveau système péréquatif.

De plus, dans lesdites variantes aucun rééquilibrage entre le canton et les communes n'est proposé, ce qui ne permet pas aux communes dans leur ensemble de retrouver une situation financière plus stable.

Annexe

TABLEAU RECAPITULATIF PAR COMMUNE

N° OFS	Communes	Variante transfert total & bascule totale	Variante Lohri A	Variante Lohri B
5401	Aigle	↓	↓	↓
5402	Bex	↓	↓	↓
5403	Chessel	↓	↓	↓
5404	Corbeyrier	↓	↓	↓
5405	Gryon	↑	↓	↓
5406	Lavey-Morcles	↓	↓	↓
5407	Leysin	↓	↓	↓
5408	Noville	↓	↓	↓
5409	Ollon	↑	↓	↓
5410	Ormont-Dessous	↓	↓	↓
5411	Ormont-Dessus	↑	↓	↓
5412	Rennaz	↑	↓	↓
5413	Roche	↓	↓	↓
5414	Villeneuve	↑	↓	↓
5415	Yvorne	↓	↓	↓
5421	Apples	↓	↓	↓
5422	Aubonne	↑	↑	↑
5423	Ballens	↓	↓	↓
5424	Berolle	↓	↓	↓
5425	Bière	↓	↓	↓
5426	Bougy-Villars	↑	↓	↑
5427	Féchy	↑	↑	↑
5428	Gimel	↓	↓	↓
5429	Longirod	↓	↓	↓
5430	Marchissy	↓	↓	↓
5431	Mollens	↓	↓	↓
5432	Montherod	↓	↓	↓
5434	Saint-George	↓	↓	↓
5435	Saint-Livres	↓	↓	↓
5436	Saint-Oyens	↓	↓	↓
5437	Saubraz	↓	↓	↓
5451	Avenches	↓	↓	↓
5456	Cudrefin	↓	↓	↓
5458	Faug	↓	↓	↓
5464	Vully-les-Lacs	↓	↓	↓
5471	Bettens	↓	↓	↓
5472	Bournens	↓	↓	↓

N° OFS	Communes	Variante transfert total & bascule totale	Variante Lohri A	Variante Lohri B
5473	Boussens	↓	↓	↓
5474	La Chaux (Cossonay)	↓	↓	↓
5475	Chavannes-le-Veyron	↓	↓	↓
5476	Chevilly	↓	↓	↓
5477	Cossonay	↓	↓	↓
5478	Cottens	↓	↓	↓
5479	Cuarnens	↓	↓	↓
5480	Daillens	↓	↓	↓
5481	Dizy	↓	↓	↓
5482	Eclépens	↓	↓	↓
5483	Ferreyres	↓	↓	↓
5484	Gollion	↓	↓	↓
5485	Grancy	↓	↓	↓
5486	L'Isle	↓	↓	↓
5487	Lussery-Villars	↓	↓	↓
5488	Mauraz	↓	↓	↓
5489	Mex	↑	↑	↑
5490	Moiry	↓	↓	↓
5491	Mont-la-Ville	↓	↓	↓
5492	Montricher	↑	↑	↑
5493	Orny	↓	↓	↓
5494	Pampigny	↓	↓	↓
5495	Penthalaz	↓	↓	↓
5496	Penthaz	↓	↓	↓
5497	Pompaples	↓	↓	↓
5498	La Sarraz	↓	↓	↓
5499	Senarclens	↓	↓	↓
5500	Sévery	↓	↓	↓
5501	Sullens	↓	↓	↓
5503	Vufflens-la-Ville	↑	↓	↓
5511	Assens	↓	↓	↓
5512	Bercher	↓	↓	↓
5513	Bioley-Orjulaz	↓	↓	↓
5514	Bottens	↓	↓	↓
5515	Bretigny-sur-Morrens	↓	↓	↓
5516	Cugy	↓	↓	↓
5518	Echallens	↓	↓	↓
5520	Essertines-sur-Yverdon	↓	↓	↓
5521	Etagnières	↓	↓	↓
5522	Fey	↓	↓	↓
5523	Froideville	↓	↓	↓

N° OFS	Communes	Variante transfert total & bascule totale	Variante Lohri A	Variante Lohri B
5527	Morrens	↓	↓	↓
5529	Oulens-sous-Echallens	↓	↓	↓
5530	Pailly	↓	↓	↓
5531	Penthéréaz	↓	↓	↓
5533	Poliez-Pittet	↓	↓	↓
5534	Rueyres	↓	↓	↓
5535	Saint-Barthélemy	↓	↓	↓
5537	Villars-le-Terroir	↓	↓	↓
5539	Vuarrens	↓	↓	↓
5540	Montilliez	↓	↓	↓
5541	Goumoëns	↓	↓	↓
5551	Bonvillars	↓	↓	↓
5552	Bullet	↓	↓	↓
5553	Champagne	↓	↓	↓
5554	Concise	↓	↓	↓
5555	Corcelles-près-Concise	↓	↓	↓
5556	Fiez	↓	↓	↓
5557	Fontaines-sur-Grandson	↓	↓	↓
5559	Giez	↓	↓	↓
5560	Grandevent	↓	↓	↓
5561	Grandson	↓	↓	↓
5562	Mauborget	↓	↓	↓
5563	Mutrux	↓	↓	↓
5564	Novalles	↓	↓	↓
5565	Onnens	↓	↓	↓
5566	Provence	↓	↓	↓
5568	Sainte-Croix	↑	↓	↓
5571	Tévenon	↓	↓	↓
5581	Belmont-sur-Lausanne	↓	↓	↓
5582	Cheseaux-sur-Lausanne	↓	↓	↓
5583	Crissier	↑	↓	↓
5584	Epalinges	↑	↓	↓
5585	Jouxens-Mézery	↑	↑	↑
5586	Lausanne	↓	↓	↓
5587	Le Mont-sur-Lausanne	↓	↓	↓
5588	Paudex	↑	↑	↑
5589	Prilly	↓	↓	↓
5590	Pully	↑	↑	↑
5591	Renens	↓	↓	↓
5592	Romanel-sur-Lausanne	↓	↓	↓
5601	Chexbres	↓	↓	↓

N° OFS	Communes	Variante transfert total & bascule totale	Variante Lohri A	Variante Lohri B
5604	Forel (Lavaux)	↓	↓	↓
5606	Lutry	↑	↑	↑
5607	Puidoux	↓	↓	↓
5609	Rivaz	↓	↓	↓
5610	St-Saphorin (Lavaux)	↓	↑	↓
5611	Savigny	↓	↓	↓
5613	Bourg-en-Lavaux	↓	↓	↓
5621	Aclens	↑	↓	↑
5622	Bremblens	↓	↓	↓
5623	Buchillon	↑	↑	↑
5624	Bussigny	↓	↓	↓
5625	Bussy-Chardonney	↓	↓	↓
5627	Chavannes-près-Renens	↓	↓	↓
5628	Chigny	↓	↑	↑
5629	Clarmont	↓	↓	↓
5631	Denens	↓	↑	↑
5632	Denges	↓	↓	↓
5633	Echandens	↓	↓	↓
5634	Echichens	↓	↑	↓
5635	Ecublens	↓	↓	↓
5636	Etoy	↑	↓	↑
5637	Lavigny	↓	↓	↓
5638	Lonay	↑	↓	↑
5639	Lully	↓	↑	↓
5640	Lussy-sur-Morges	↑	↑	↑
5642	Morges	↓	↓	↓
5643	Préverenges	↓	↑	↓
5644	Reverolle	↓	↓	↓
5645	Romanel-sur-Morges	↓	↓	↓
5646	Saint-Prex	↑	↑	↑
5648	Saint-Sulpice	↑	↑	↑
5649	Tolochenaz	↓	↑	↑
5650	Vaux-sur-Morges	↑	↑	↑
5651	Villars-Sainte-Croix	↓	↓	↓
5652	Villars-sous-Yens	↓	↑	↓
5653	Vufflens-le-Château	↓	↑	↑
5654	Vullierens	↓	↓	↓
5655	Yens	↓	↑	↑
5661	Boulens	↓	↓	↓
5663	Bussy-sur-Moudon	↓	↓	↓
5665	Chavannes-sur-Moudon	↓	↓	↓

N° OFS	Communes	Variante transfert total & bascule totale	Variante Lohri A	Variante Lohri B
5669	Curtilles	↓	↓	↓
5671	Dompierre	↓	↓	↓
5673	Hermenches	↓	↓	↓
5674	Lovatens	↓	↓	↓
5675	Lucens	↓	↓	↓
5678	Moudon	↓	↓	↓
5680	Ogens	↓	↓	↓
5683	Prévonloup	↓	↓	↓
5684	Rossenges	↓	↓	↓
5688	Syens	↓	↓	↓
5690	Villars-le-Comte	↓	↓	↓
5692	Vucherens	↓	↓	↓
5693	Montanaire	↓	↓	↓
5701	Arnex-sur-Nyon	↑	↑	↑
5702	Arzier-Le Muids	↑	↑	↑
5703	Bassins	↓	↓	↓
5704	Begnins	↑	↑	↑
5705	Bogis-Bossey	↓	↑	↓
5706	Borex	↓	↑	↑
5707	Chavannes-de-Bogis	↑	↓	↑
5708	Chavannes-des-Bois	↓	↑	↑
5709	Chésèrex	↑	↑	↑
5710	Coinsins	↑	↑	↑
5711	Commugny	↑	↑	↑
5712	Coppet	↑	↑	↑
5713	Crans-près-Céligny	↑	↑	↑
5714	Crassier	↓	↑	↑
5715	Duillier	↑	↑	↑
5716	Eysins	↑	↑	↑
5717	Founex	↑	↑	↑
5718	Genolier	↑	↑	↑
5719	Gingins	↑	↑	↑
5720	Givrins	↓	↑	↑
5721	Gland	↓	↓	↓
5722	Grens	↓	↑	↓
5723	Mies	↑	↑	↑
5724	Nyon	↑	↓	↑
5725	Prangins	↑	↑	↑
5726	La Rippe	↓	↑	↓
5727	Saint-Cergue	↓	↓	↓
5728	Signy-Avenex	↑	↑	↑

N° OFS	Communes	Variante transfert total & bascule totale	Variante Lohri A	Variante Lohri B
5729	Tannay	↑	↑	↑
5730	Trélex	↑	↑	↑
5731	Le Vaud	↓	↓	↓
5732	Vich	↑	↓	↑
5741	L'Abergement	↓	↓	↓
5742	Agiez	↓	↓	↓
5743	Arnex-sur-Orbe	↑	↓	↓
5744	Ballaigues	↑	↓	↓
5745	Baulmes	↑	↓	↓
5746	Bavois	↓	↓	↓
5747	Bofflens	↓	↓	↓
5748	Brettonnières	↓	↓	↓
5749	Chavornay	↓	↓	↓
5750	Les Clées	↓	↓	↓
5752	Croy	↓	↓	↓
5754	Juriens	↓	↓	↓
5755	Lignerolle	↓	↓	↓
5756	Montcherand	↓	↓	↓
5757	Orbe	↓	↓	↓
5758	La Praz	↓	↓	↓
5759	Premier	↓	↓	↓
5760	Rances	↓	↓	↓
5761	Romainmôtier-Envy	↓	↓	↓
5762	Sergey	↓	↓	↓
5763	Valeyres-sous-Rances	↓	↓	↓
5764	Vallorbe	↑	↓	↓
5765	Vaulion	↓	↓	↓
5766	Vuiteboeuf	↓	↓	↓
5785	Corcelles-le-Jorat	↓	↓	↓
5788	Essertes	↓	↓	↓
5790	Maracon	↓	↓	↓
5792	Montpreveyres	↓	↓	↓
5798	Ropraz	↓	↓	↓
5799	Servion	↓	↓	↓
5803	Vulliens	↓	↓	↓
5804	Jorat-Menthue	↓	↓	↓
5805	Oron	↓	↓	↓
5806	Jorat-Mézières	↓	↓	↓
5812	Champtauroz	↓	↓	↓
5813	Chevroux	↓	↓	↓
5816	Corcelles-près-Payerne	↓	↓	↓

N° OFS	Communes	Variante transfert total & bascule totale	Variante Lohri A	Variante Lohri B
5817	Grandcour	↓	↓	↓
5819	Henniez	↓	↓	↓
5821	Missy	↓	↓	↓
5822	Payerne	↓	↓	↓
5827	Trey	↓	↓	↓
5828	Treytorrens (Payerne)	↓	↓	↓
5830	Villarzel	↓	↓	↓
5831	Valbroye	↓	↓	↓
5841	Château-d'Oex	↓	↓	↓
5842	Rossinière	↓	↓	↓
5843	Rougemont	↑	↑	↑
5851	Allaman	↑	↓	↑
5852	Bursinel	↑	↑	↑
5853	Bursins	↓	↓	↓
5854	Burtigny	↓	↓	↓
5855	Dully	↑	↑	↑
5856	Essertines-sur-Rolle	↓	↓	↓
5857	Gilly	↑	↑	↑
5858	Luins	↑	↑	↑
5859	Mont-sur-Rolle	↓	↑	↓
5860	Perroy	↑	↑	↑
5861	Rolle	↑	↑	↑
5862	Tartegnin	↓	↓	↓
5863	Vinzel	↓	↑	↑
5871	L'Abbaye	↓	↓	↓
5872	Le Chenit	↑	↓	↓
5873	Le Lieu	↑	↓	↓
5881	Blonay	↓	↑	↓
5882	Chardonne	↑	↓	↓
5883	Corseaux	↑	↓	↑
5884	Corsier-sur-Vevey	↓	↓	↓
5885	Jongny	↑	↓	↓
5886	Montreux	↑	↓	↓
5888	Saint-Légier-La Chiésaz	↓	↑	↑
5889	La Tour-de-Peilz	↑	↓	↓
5890	Vevey	↓	↓	↓
5891	Veytaux	↑	↓	↓
5902	Belmont-sur-Yverdon	↓	↓	↓
5903	Bioley-Magnoux	↓	↓	↓
5904	Chamblon	↓	↓	↓
5905	Champvent	↓	↓	↓

N° OFS	Communes	Variante transfert total & bascule totale	Variante Lohri A	Variante Lohri B
5907	Chavannes-le-Chêne	↓	↓	↓
5908	Chêne-Pâquier	↑	↓	↓
5909	Cheseaux-Noréaz	↓	↓	↓
5910	Cronay	↓	↓	↓
5911	Cuarny	↓	↓	↓
5912	Démoret	↓	↑	↓
5913	Donneloye	↓	↓	↓
5914	Ependes	↓	↓	↓
5919	Method	↓	↓	↓
5921	Molondin	↓	↓	↓
5922	Montagny-près-Yverdon	↑	↓	↓
5923	Oppens	↓	↓	↓
5924	Orges	↓	↓	↓
5925	Orzens	↓	↓	↓
5926	Pomy	↓	↓	↓
5928	Rovray	↓	↓	↓
5929	Suchy	↓	↓	↓
5930	Suscévaz	↓	↓	↓
5931	Treycovagnes	↓	↓	↓
5932	Ursins	↓	↓	↓
5933	Valeyres-sous-Montagny	↓	↓	↓
5934	Valeyres-sous-Ursins	↓	↓	↓
5935	Villars-Epeney	↓	↑	↓
5937	Vugelles-La Mothe	↓	↓	↓
5938	Yverdon-les-Bains	↓	↓	↓

Nombre de communes désavantagées	240	248	251
% d'habitants	72%	84%	79%
Nombre de communes avantagées	69	61	58
% d'habitants	28%	16%	21%